

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/57

OBJET : AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 juin 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2015

La séance est ouverte

Le 1^{er} juillet 2015 de l'année deux mille quinze à 18 h 30
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		Fabrice BOS	E	M. BOS
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	E	M. MAYEUX	Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Mme BURTIN DAUZAN	Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	E	Mme EYL
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	E	Mme BOURROUSSE	Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	A	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	E	M. BENESE
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Madame BENCTEUX est élue secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Vu, la loi n° 57-1426 du 31 décembre 1957 instituant un code de procédure pénale,

Vu, la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu, la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique et modifiant certains articles du Code des Communes,

Vu la loi n° 2013 907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Considérant l'avis favorable du bureau

Monsieur le Président indique aux membres du conseil communautaire que la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée relative à la transparence de la vie publique dispose que le conseil communautaire doit désormais délibérer annuellement pour fixer les modalités d'attribution et d'usage des avantages en nature dont bénéficient les élus et les agents.

L'article L 2123-18-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose ainsi :

« Selon les conditions fixées par une délibération annuelle, le conseil peut mettre un véhicule à disposition de ses membres ou des agents lorsque l'exercice de leurs mandats ou de leurs fonctions le justifie.

Tout autre avantage en nature fait l'objet d'une délibération nominative qui en précise les modalités d'usage.

Il est indiqué qu'à ce jour, aucun élu de la Communauté de Communes de Montesquieu ne bénéficie d'avantages en nature, seuls certains agents communautaires sont concernés par ce dispositif.

Les avantages en nature constituent des compléments de rémunération.

Si cela est nécessaire à l'exercice de leur activité, les agents peuvent bénéficier sous la forme de biens ou de services, des prestations nécessaires à la bonne exécution de leur mission. Il peut s'agir de l'attribution d'un téléphone professionnel, ordinateur portable, véhicule de fonction.

Plusieurs types d'avantages en nature sont répertoriés dans les services de la Communauté de Communes de Montesquieu.

I. Véhicules de fonction

Un véhicule de service pour nécessité absolue de service est mis à disposition à l'emploi de Directeur Général des Services (délibération n° 2014-52 du 22 avril 2014).

Par arrêté communautaire, ce véhicule est attribué à Madame Hélène SCHWARTZ.

II. Outils issus des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Ce sont essentiellement les biens tels qu'ordinateurs portables, téléphones mobiles...

A ce jour, une flotte de téléphones mobiles et d'ordinateurs portables existe et mise à disposition de certains agents communautaires eu égard à la nature de leurs fonctions (spécificités des fonctions)

Leur utilisation est liée aux nécessités de services et a fait l'objet d'une signature d'une charte d'utilisation adoptée lors du Comité technique du 12 mars 2015.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **Définit** la liste nominative des agents joint en annexe bénéficiant :
 - ✓ d'un téléphone portable professionnel
 - ✓ d'un ordinateur portable professionnel
- **Précise** que ces avantages en nature peuvent être négligés dès lors que les outils mis à disposition par la Communauté de Communes de Montesquieu sont destinés à un usage professionnel ou que leur utilisation demande obligations et sujétions professionnelles (obligation d'être joint par téléphone à tout moment, astreinte, déplacements réguliers...)
- Et que l'utilisation raisonnable dans la vie quotidienne n'est pas non plus considérée comme un avantage en nature. Il peut notamment s'agir d'appels de courte durée.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 1^{er} juillet 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU' and the year '1992' at the bottom.

ANNEXE DELIBERATION AVANTAGES EN NATURE AUX AGENTS ET ELUS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTAGNES

I – Véhicule de fonction

Hélène SCHWARTZ	Administration générale
-----------------	-------------------------

II – Téléphone portable

Sandrine NOUAUX	Espace emploi
Eric SCHOUMANN	Informatique
Hélène SCHWARTZ	Direction générale
Non Attribué	Non Attribué
Emmanuel FOUILLOUX	Jeunesse
Nadège ALEXANDRE	Jeunesse
Christelle DUBOS	Espace emploi
Lætitia GOFFRE	Espace emploi
Véronique DEBELLEIX	Espace emploi
Nathalie RAMIREZ NOTZ	RAM
Elyane CHAPUIS	RAM
Cathy FOUQUET	Crèche St Médard d'Eyrans
Karine MESPLEDE	Crèche St Médard d'Eyrans
Christine LAULIN	Petite enfance
Marion TECHOIRES	Crèche Léognan
Françoise NINOUS	Crèche Léognan
Olivier PINARD	Techniques
Hervé JACQUET	Techniques

Olivier DAVRETON	Astreinte technique
Christophe CASSONNET	Astreinte technique
Olivier PINARD	Astreinte technique
Jean Pierre JOLY	Astreinte technique
Nicolas DUCLOS	Astreinte technique
Philippe RIPERT	Astreinte technique
Patrice PROD'HOMME	Techniques
Katia KERKOUR	Ordures ménagères
Yannick CHAMPNIER	Ordures ménagères
Thomas BERTELOOT	Environnement
Elisabeth LEMOINE	Environnement
Emmanuel NORENA	Environnement
Sandrine NOGUES	Développement économique
Géraldine REGENT	Développement économique
Hélène GAINCHE	Crèche de La Brède
Florence COLIN	Crèche de La Brède
Portable Travailleur Isolé	Portable Travailleur Isolé
Guillaume MICHEL	Environnement
Céline CHOLLET	RAM
Aline FRANIATTE	Espace emploi

III – Ordinateur Portable

Anne CROZON	Environnement
Yannick CHAMPNIER	Ordures ménagères
Géraldine REGENT	Développement économique
Sandrine NOGUES	Développement économique

Mathilde OCHOA	Communication
Laurent CAPDEVILLE	Informatique
Emmanuel NORENA	Environnement
Élisabeth LEMOINE	Environnement
Jean-Marc LANGLOIS	Finances
Mohamed HALLALI	Jeunesse
Sandrine NOUAUX	Espace emploi
Christelle DUBOS	Espace emploi
	Crèche de Léognan
Patrice PROD'HOMME	Techniques